


Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :	
Le producteur	Le consomm'acteur
SAS LA FERME DU SIEBSENTHAL Sébastien et Samantha MARY	NOM, prénom :
3 rue principale 68127 OBERENTZEN (Bâtiments d'élevage à HEITEREN)	Adresse : Code postal, commune :
Mail : ferme.du.siebsenthal@gmail.com	Mail:
Tel : 06 21 44 78 17	Tél.:
Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la Charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr onglet « Une amap, c'est quoi ? »).	

LES PANIERS :
Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

COMPOSITION DES PANIERS :
Le consomm'acteur a la possibilité d'adapter le contenu de son panier tout au long de la saison en choisissant au plus tard 14 jours avant chaque distribution les produits qu'il souhaite recevoir.
Bien entendu il peut aussi opter pour un panier comprenant la même chose à chaque distribution.

Les poulets ou morceaux de poulet proposés sont de la race cou nu et certifiés AB 

(*) Le prix de tous les produits, y compris celui du poulet entier, sera calculé en fonction du poids réel.

Lors de la conclusion du contrat, le consomm'acteur définit la valeur de son contrat sur la base des produits qu'il souhaite recevoir au cours de la saison.

Lorsque le montant de son contrat aura été utilisé, le consomm'acteur aura la possibilité de le réapprovisionner et cela autant de fois qu'il le souhaite jusqu'à la fin de la saison.

Les montants non utilisés en fin de saison seront reportés sur la saison suivante ou remboursés.

Produits proposés	Prix TTC au Kg/L	Poids moyen du colis	Prix moyen du colis	Quantité souhaitée	Prix <u>estimé</u>
Poulet entier	13.50 €	1.5 kg	20.25 €		
Escalopes conditionnées par 2 sous vide	30.00 €	350 g	11.10 €		
Cuisses désossées et marinées par 2 sous vide	26.00 €	370 g	9.62 €		
Cuisses désossées nature par 2 sous vide	25.00 €	360 g	9.00 €		
Cuisses entières nature par 2 sous vide	18.00 €	480 g	8.64 €		
Ailes par 6 sous vide	7.00 €	450 g	3.15 €		
Noisettes entières décortiquées en paquet	32.00 €	250 g	8.00 €		
Noisettes entières décortiquées en vrac	32.00 €	<i>Au poids</i>			
Farine de noisette en paquet	30.00 €	250 g	7.50 €		
Huile de noisette en petite bouteille	58.00 €	25 cl	14.50 €		
Valeur <u>estimée</u> du panier *					

WITTELSHEIM

Saison 2026-2027

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu tous les 2 mois au point de distribution et aux dates indiquées. La saison commence le jeudi 7 mai 2026 et se termine le 18 mars 2027, soit 6 distributions pour la saison complète															
Durée de la saison pour le consomm'acteur et nombre de paniers	La saison commence leet se termine le 18 mars 2027. Soit paniers														
Point de distribution	Foyer Rencontre et Loisirs - 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim														
Dates de distribution	Les distributions ont lieu le jeudi soir entre 18h00 et 18h45 , aux dates suivantes :														
Commandes à transmettre par mail à thuramap.volaille@gmail.com ou au point info lors de la distribution	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Date de distribution</th> <th>Date limite de commande <i>14 jours avant la date de distribution</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jeudi 7 mai 2026</td> <td>Jeudi 23 avril 2026</td> </tr> <tr> <td>Jeudi 2 juillet 2026</td> <td>Jeudi 18 juin 2026</td> </tr> <tr> <td>Jeudi septembre 2026</td> <td>Jeudi septembre 2026</td> </tr> <tr> <td>Jeudi novembre 2026</td> <td>Jeudi novembre 2026</td> </tr> <tr> <td>Jeudi janvier 2027</td> <td>Jeudi décembre 20026</td> </tr> <tr> <td>Jeudi mars 2027</td> <td>Jeudi mars 2027</td> </tr> </tbody> </table>	Date de distribution	Date limite de commande <i>14 jours avant la date de distribution</i>	Jeudi 7 mai 2026	Jeudi 23 avril 2026	Jeudi 2 juillet 2026	Jeudi 18 juin 2026	Jeudi septembre 2026	Jeudi septembre 2026	Jeudi novembre 2026	Jeudi novembre 2026	Jeudi janvier 2027	Jeudi décembre 20026	Jeudi mars 2027	Jeudi mars 2027
	Date de distribution	Date limite de commande <i>14 jours avant la date de distribution</i>													
	Jeudi 7 mai 2026	Jeudi 23 avril 2026													
	Jeudi 2 juillet 2026	Jeudi 18 juin 2026													
	Jeudi septembre 2026	Jeudi septembre 2026													
	Jeudi novembre 2026	Jeudi novembre 2026													
	Jeudi janvier 2027	Jeudi décembre 20026													
Jeudi mars 2027	Jeudi mars 2027														
<i>Nota : Les dates des quatre dernières distributions vous seront annoncées par mail environ un mois avant</i>															

LE PRIX POUR LA SAISON ET LES PAIEMENTS : Prix du panier*x Nbre de paniers=..... € → Solde initial de€ (mini 60 €) Nota : Le prix de panier est une <u>estimation</u> . Un rechargement du solde et/ou un réajustement de la composition du panier sera à envisager en cours de saison. Le comité de pilotage volaille est en mesure de vous communiquer votre solde restant sur simple demande. Les paiements s'effectuent soit par :

<input type="radio"/> Paiement par chèque(s) :	<input type="radio"/> Paiement par virement(s) bancaire(s) :
<p>à l'ordre de : SAS LA FERME DU SIEBSENTHAL</p> <p>A la signature du contrat, le consomm'acteur joint :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 chèque de €, encaissé à la 1^{ère} distribution</p> <p>Ou pour les contrats d'une valeur supérieure à 60.00 €</p> <p><input type="checkbox"/> 1 chèque de €, encaissé en avril 2026, 1 chèque de €, encaissé en août 2026, 1 chèque de €, encaissé en décembre 2026</p>	<p>Le consomm'acteur s'engage à effectuer les virements suivants :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 virement de €, lors de l'inscription</p> <p>Ou pour les contrats d'une valeur supérieure à 60.00 €</p> <p><input type="checkbox"/> 1 virement de €, en avril 2026, 1 virement de €, en août 2026, 1 virement de €, en décembre 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 1 virement mensuel de €</p>

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (12.00 €), pour la saison 2026-2027.
Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

RAPPEL : Conformément à l'engagement associatif de chaque adhérent(e) lors de son adhésion à ThurAmap, le consomm'acteur se doit de participer activement aux distributions, au moins 1 fois au cours de la saison.

Établi en 2 exemplaires à, le et signé par les parties :	
Le producteur	Le consomm'acteur
(signature)	(signature)